

Madame Agnès DIEUDONNE,
Présidente du SIER de CHAULNES
Secrétaire de la FDE 80
Vice-président du SIER :
Monsieur Charles CARPENTIER
Délégués à la FDE 80 : M. Charles CARPENTIER et M. Daniel VERCLEYEN
Concessionnaire : ERDF

SIER DE CHAULNES



1) Présentez-vous, vous et votre SIER en quelques mots ? En 1973, au décès de mon mari, je suis élue pour lui succéder à la mairie de Mesnil Saint Nicaise. J'assume la fonction de maire durant 22 années. Je participe également au district de Nesle qui fut une des premières structures intercommunales du département comme Vice-présidente.

2) Pourquoi vous êtes vous engagée dans l'énergie ? En 2001, je succède à M. Marcel ETEVE à la présidence du SIER de Chaulnes qui fut créé par M. Pierre MAILLE, Sénateur. Le SIER de Chaulnes est un syndicat essentiellement rural. Il s'étend des frontières de l'Aisne et de l'Oise à la grande périphérie d'Amiens. Il comprend 52 communes dont 43 ont souscrit au service d'entretien des réseaux. La ville de Nesle a adhéré récemment à la FDE 80, ce dont je me réjouis. La nécessité de moderniser les installations, d'effacer les réseaux, d'aider les communes dans la réalisation de leurs projets est une de mes motivations. Avec la réforme des territoires, le SIER évoluera en une formule de « secteur » en gardant une représentation de terrain.



Assemblée Générale du SIER

3) Quelle place pour la Maîtrise de la Demande en Énergie et demain pour les Énergies Renouvelables ? Dans le cadre des nouvelles compétences de la FDE 80, le service MDE mis en place en 2011 avec le soutien de la Région, du Département et de l'ADEME réalise pour les communes des diagnostics en vue d'économiser l'énergie, d'aider celles-ci dans la maîtrise de leurs travaux énergétiques et de favoriser les solutions renouvelables afin de préserver pour l'avenir les ressources d'origine fossile.

Monsieur Daniel DERLY,
Président du SIER de PERONNE
Vice-président en charge de l'Administration
Générale et des Finances
Maire d'Éclusier-Vaux
Délégués à la FDE 80 et Vice-présidents du SIER : M. Dominique CAMUS, M. Franck BEAUVARLET
Concessionnaire : SICAE de la Somme et du Cambrasis

SIER DE PERONNE



1) Présentez-vous, vous et votre SIER en quelques mots ? Je suis maire d'Éclusier-Vaux depuis 1983 et président du SIER de Péronne depuis 1995. Le SIER de Péronne est constitué de 39 communes de la région de Péronne (sauf Péronne qui possède une régie), l'ensemble comprenant un peu plus de 10 000 habitants. Il s'agit d'un syndicat très rural puisque la plus grosse commune (Bray sur Somme) n'a que 1 300 habitants. Son emprise géographique s'étend de façon discontinue sur 4 cantons (Péronne, Chaulnes, Combles et Bray sur Somme) et 4 communautés de communes (Pays du Coquelicot, Communauté de Communes de Haute-Picardie, Communauté de Communes du Canton de Combles et Communauté de Communes de la Haute-Somme).

2) Pourquoi vous êtes vous engagé dans l'énergie ? En 1986, à l'occasion de travaux d'adduction d'eau, j'ai été amené à réaliser dans ma commune l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur une partie importante du village, ainsi que la rénovation de l'éclairage public. C'est ainsi que j'ai compris l'importance de la mutualisation des moyens dans ce secteur à la fois vital et très technique de façon à pouvoir assurer une bonne qualité de vie à nos concitoyens, notamment en milieu rural. Aussi, lors des élections de 1995, lorsque l'on m'a sollicité pour prendre la suite de M. Normand, qui était président du SIER de Péronne depuis 25 ans et ne souhaitait pas se représenter, j'ai proposé ma candidature.

3) Quelle place pour la Maîtrise de la Demande en Énergie et demain pour les Énergies Renouvelables ? Chacun a bien conscience aujourd'hui que le coût de l'énergie prend une place de plus en plus importante dans le budget des ménages et dans celui des entreprises. On ne peut continuer à consommer toujours davantage et il est donc indispensable de réduire et de maîtriser la demande en énergie. La FDE 80 s'est donné les moyens d'aider les communes à réaliser le diagnostic de leurs consommations et de jouer un rôle de conseil auprès des élus. C'est ainsi que certains investissements nouveaux concernant les réseaux ou les bâtiments devront permettre de parvenir à une consommation maîtrisée. Il devient en outre de plus en plus

indispensable de substituer aux énergies fossiles, qui sont condamnées à terme, d'autres formes d'énergie qui soient à la fois « propres » et pérennes. Nous n'en sommes qu'au tout début de cette transition énergétique qui va entraîner des changements dans nos habitudes et notre comportement, changements dont nous ne mesurons pas encore réellement la portée.

Inauguration des travaux d'éclairage public à Éclusier-Vaux



39 COMMUNES ADHÉRENTES AU SIER DE PERONNE : BARLEUX, BIACHES, BOUCHAVES-BERGEN, BRAY-SUR-SOIMME, CAPPY, CARNOY, CHUIGNES, CHUIGNOLLES, CLERY-SUR-SOIMME, COMBLES, CURLLU, DOIPIERRE, BECOUINCOURT, ECLUSIER-VAUX, ETERPIGNY, ETINHEM, FEUILLERES, FLAUCOURT, FLERS, FONTAINE-LES-CAPPY, FRISE, GINCHY, GUEUDECOURT, GUILLEMONT, HARDECOURT-AUX-BOIS, HENH-JONACU, HERBECOURT, LESBOEUF, LONGUEVAL, MARICOURT, LAUREPAS, NIERCOURT-SUR-SOMME, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORVAL, LA-NEUVILLE-LES-BRAY, PROYART, RANCOURT, SAILLY-SAILLISEL, SUZANNE et VILLERS-CARBONNEL

Fédération Départementale d'Énergie de la Somme - 2, rue du Capitaine Nêmo 80440 BOVES Tel : 03 22 95 82 62 - Fax : 03 22 95 82 52 site : <http://www.fde-somme.fr> - courriel : fde80@fde-somme.fr
Directeur de la publication : François DELÉCOLLE - Responsable de la rédaction : Alain WALLER. Impression : Editions NORSUD - 2 rue René Cassin - 80136 RIVERY.
Dépôt légal à parution Numéro ISSN : 2101-521X



Éditorial du Président



Jean-Claude MORGAND
Président de la FDE 80
Maire de Villers Bocage

En 2012, La FDE a préparé le changement en travaillant sur de nouveaux statuts. En effet, avec la dissolution annoncée des SIER (Syndicat Intercommunal d'Énergie) dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, nous devons apporter des modifications à notre mode de fonctionnement. Un nouveau fonctionnement qui prendra en compte l'arrivée de nouvelles villes au sein de notre collectivité. C'est d'ailleurs avec plaisir que la FDE accueille la commune de Rosières-en Santerre parmi ses nouveaux adhérents.

La FDE a répondu en 2012 à de nombreuses demandes de travaux dans les domaines qu'elle exerce : électrification, éclairage public et communications électroniques. Je tiens à souligner l'adhésion de nouvelles communes à la compétence d'entretien d'éclairage public et souhaite tout particulièrement mettre l'accent sur les débuts prometteurs du service Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE-EnR). En effet, après avoir recruté un ingénieur, un technicien et un apprenti-ingénieur en 2011, le Département de la Somme finance deux postes supplémentaires durant les trois premières années pour le développement d'activités liées à la maîtrise des consommations énergétiques. L'objectif principal étant d'agir sur la MDE-réseaux dans le but d'éviter les renforcements en zone rurale (Cf pages 2 et 3).

Le développement du service Système d'Informations Géographiques (SIG) est au cœur de nos projets. Avec l'embauche d'un technicien spécialisé dans le domaine, une plateforme accessible sur internet est en cours de création.

Un nouveau collaborateur au service SIG

Depuis le 18 juin 2012, l'équipe de la FDE 80 est renforcée par un nouvel agent. Julian BREQUE a intégré le service Systèmes d'Informations Géographiques (SIG). Fort d'une expérience dans le domaine des SIG, sa mission consiste à mettre en place et à développer le SIG pour l'ensemble des réseaux gérés par la FDE 80. Monsieur BREQUE est titulaire d'une licence de géographie et d'un MASTER 1 Écosystème, Agrosystème et Développement Durable. Sa motivation et son dynamisme sont des atouts pour le service et la collectivité.



Convention entre la FDE 80 et ERDF pour la réalisation de pré-études de raccordements électriques

La FDE 80 accompagne financièrement ses communes adhérentes dans le cadre d'études de création ou de renforcement de réseaux de raccordements. L'accompagnement porte sur l'élaboration de leur document d'urbanisme (carte communale, PLU) ou sur leurs projets importants d'urbanisation. La FDE réalise gratuitement l'estimation des travaux et ERDF réalise les simulations et les calculs pour déterminer les travaux à réaliser. Les communes qui souhaitent plus de renseignements peuvent se rapprocher de leur technicien référent.

Travaux à MARCELCAVE

Le 29 mars 2012, Alain SAVOIE, Maire de Marcelcave a inauguré l'arrivée du gaz naturel. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOPELEC RESEAUX pour la SICAE de la Somme et du Cambrasis, opérateur gazier

retenu par la FDE 80 dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Profitant des tranchées ouvertes, la commune a pu ainsi effacer les réseaux aériens de 5 rues dans la commune. Les travaux d'effacement des réseaux électriques ont été réalisés par la même entreprise sous la maîtrise d'ouvrage de la FDE 80 et sous la responsabilité de Ghislain FOURNET, Président du SIER Santerre Vallée de la Luce et Vice-président de la FDE 80 en charge des travaux. 1 868 m² d'effacement dont le coût total s'élève à 678 555 € financés à hauteur de 335 462 € par la FDE 80.



Marcelcave, rue de la Gare avant travaux



Marcelcave, rue de la Gare après travaux

Partenariat avec Somme Numérique

La convention passée avec Somme Numérique a pour objet de définir les conditions de coopération afin que la Fédération apporte sa contribution à l'aménagement numérique du territoire dans les compétences exercées par Somme Numérique. La FDE 80 apporte son concours pour faciliter le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Somme Numérique s'engage à faire appel à la FDE 80 dès lors que l'existence d'ouvrage utilisable ou la possibilité de réaliser des travaux coordonnés le permet.

REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

PRESENTATION DU SERVICE



Jean-Claude DAVERGNE
Vice-président de la FDE en charge de la Commission Maîtrise de la Demande en Énergie, Énergies Renouvelables, Environnement, Éclairage Public et Conseil Énergétique
Président du SIER Nord-Vimeu
Maire d'Oust Marest

L'objectif principal du service est d'aider les communes à mieux maîtriser les consommations et leurs dépenses énergétiques.

Depuis octobre 2009, la FDE exerce les compétences optionnelles de « Soutien aux actions de Maîtrise de la Demande en Énergie » et « Réseaux de chaleur ». Le service MDE-EnR a été mis en place en février 2011. Le partenariat avec l'ADEME, la Région Picardie et le Département de la Somme a permis de recruter un ingénieur et un technicien. Fort de son succès, un apprenti-ingénieur a été embauché pour renforcer l'équipe. Le secrétariat du service est assuré par Sylvie WATTERLOT déjà employée par la FDE 80.



Responsable du service
Jean-Louis DENIS
Tél: 03 22 49 30 46
Courriel: jean-louis.denis@fde-somme.fr



Conseiller énergétique
Gilles STOTER
Tél: 03 22 95 96 66
Courriel: gilles.stoter@fde-somme.fr



Assistante
Sylvie WATTERLOT
Tél: 03 22 95 91 59
Courriel: sylvie.watterlot@fde-somme.fr



Apprenti-ingénieur
Remy FONTAINE
Tél: 03 22 95 96 66
Courriel: remy.fontaine@fde-somme.fr

LES MISSIONS DU SERVICE

DIAGNOSTICS ENERGETIQUES PAR SIER

La FDE propose aux communes le Conseil Énergétique Intercommunal Rural (CEIR) dont le principe est la réalisation de diagnostics énergétiques groupés à l'échelle d'un SIER, demain d'un secteur. Les diagnostics portent sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Depuis la création du service, les communes intéressées des SIER de BERNAVILLE DOMART PICQUIGNY et NORD AMIENS se sont déjà vues remettre des rapports qui comportent :

SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :

- L'état des lieux du patrimoine communal
- Le bilan des consommations et des dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur les 3 dernières années
- L'analyse détaillée des besoins et problématiques ainsi que l'étude des gisements potentiels d'économie
- La comparaison des consommations avec les communes adhérant à la même démarche
- L'élaboration d'une liste de recommandations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques

COÛT : 45 € PAR EQUIPEMENT

15 € PAR ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC pour les communes adhérentes au service d'entretien d'éclairage public. Pour les autres, en plus le coût est de 1 € par habitant, au titre du relevé d'inventaire.

CEP : LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Pour aller plus loin et pour pérenniser les économies d'énergie dans le temps, la FDE 80 met à disposition des communes qui souhaitent y adhérer, un service pluriannuel de conseil énergétique sur le patrimoine communal, dans le cadre de la compétence optionnelle maîtrise de la demande en énergie. Le CEP c'est :

- le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un conseil objectif et indépendant
- Un plan d'actions personnalisé
- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale
- Une expertise à coûts partagés, compensées par les économies réalisées
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME
- Le préservation et l'amélioration du patrimoine communal

Les communes de Rue et de Nouvion sont les premières communes du département à avoir souscrit à ce service.
COÛT ANNUEL DU SERVICE : 0,5 € PAR HABITANT

L'ACTUALITE DU SERVICE

APPEL A PROJETS ADEME

Le 21 mai 2012, la FDE 80 a sollicité auprès de l'ADEME une subvention relative à la rénovation de l'éclairage public dans les communes de moins de 2000 habitants dans le cadre de l'appel à projets 2012. Au total, 104 communes, adhérentes au service entretien de l'éclairage public de la FDE 80, ont été retenues pour 2 714 points lumineux totalisant une aide de 977 040 € (sur 20 millions d'€ à l'échelle nationale). Les équipes des services Entretien Éclairage Public, Travaux et Maîtrise de la Demande en Énergie/Énergies Renouvelables ont travaillé en étroite collaboration afin d'obtenir ces subventions au profit des communes qui ont également participé au montage des dossiers en fournissant dans des délais serrés les copies de leurs factures. Ces subventions vont permettre aux communes concernées de rénover leur éclairage public notamment par le remplacement des lampes à vapeur de mercure, communément appelées « ballons fluorescents » avec pour objectif de diviser par deux la consommation d'énergie annuelle du parc rénové.

AMPOULE DITE « BALLON FLUORESCENT »



BF

MISE SUR LE MARCHÉ INTERDITE A PARTIR DE 2015!!!!!!

LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE



Les communes intéressées par le dispositif doivent faire parvenir les copies de leurs factures d'investissement relatives aux travaux réalisés sur les bâtiments communaux (isolation des murs, des combles, remplacement de menuiseries isolantes, remplacement de chaudière, etc...) dans les 12 mois suivant la date de la facture (facture de moins d'un an). Pour les travaux qui n'ont pas encore été réalisés et pour anticiper le montage du dossier CEE, les communes doivent envoyer les devis en amont de la réalisation des travaux ou au plus tard pendant la réalisation des travaux.

ATTENTION : l'évolution de la réglementation des CEE fait que tous les dossiers seront préparés sur la base des devis détaillés et non après la réalisation des travaux. Au sein de la Fédération, les communes peuvent contacter Mme VAN DEN BERGHE au 03 22 95 91 51. Un nouveau courriel a été créé afin de faciliter la transmission des documents qui arriveront simultanément à la FDE et chez

CAPITAL ENERGY, notre prestataire CEE :
fde80@capitalenergy.fr

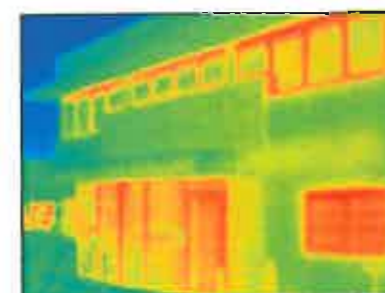
Les bénéfices obtenus ne sont pas négligeables puisque le montant des produits de la vente des CEE s'est élevé au total à 347 964,30 € dont plus de la moitié du produit de la vente est reversée directement aux communes. L'autre partie revient à la FDE et sert à couvrir les frais engagés. Cette nouvelle recette permet également à la FDE de financer en partie le nouveau service Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE-EnR). Le service mène des actions permettant de générer des économies d'énergie et de nouveaux certificats.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

La FDE 80 est liée au Département de la Somme par le biais d'une convention triennale. Ce partenariat permet de financer des travaux de renforcement des réseaux électriques. Pour la période 2012-2014, un avenant a été signé le 6 septembre 2012 dans les locaux de la FDE 80. Ce dernier a pour objet de définir les axes et les modalités de coopération dans le cadre d'actions liées à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) et au développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, le Département finance deux postes durant les trois premières années (un conseiller en gestion énergétique et un chargé de mission maîtrise de l'énergie et réseaux de chaleur). Les objectifs sont d'accompagner les communes dans la réalisation de réseaux de chaleur, de réaliser davantage de diagnostics sur l'éclairage public dont la demande ne cesse d'augmenter et enfin de développer des solutions alternatives au renforcement des réseaux électriques.



M. Jean-Claude MORGAND, Président de la FDE 80 entouré des représentants du Département lors de la signature de la convention. (MM. Jean-Pierre TETU, Vice-président en charge de l'habitat et de l'environnement; Jean Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de la ruralité et Mme Flavie DUTRY, Directrice de l'aménagement et du développement durable des territoires du Département de la Somme).



Vue d'un bâtiment avec une caméra thermique. Le dégradé de couleurs indique les déperditions (en rouge les zones chaudes déperditives, en bleu les zones froides)